

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SUNNY NORTH AMERICA - Part I

FCP géré par Sunny Asset Management

Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management

Code ISIN : FR001400PY49

Devise du produit : Euro

Site internet : www.sunny-am.com

Contact : Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sunny Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-08000045.

Date de production du document d'informations clés : 19/02/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

Classification : Actions internationales

Durée d'existence prévue : Le Fonds a été créé le 08/07/2024 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Objectifs : L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indice de référence, le Bloomberg US Large Cap Price Return Index (B500 N Index - dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée, à travers la gestion active d'un portefeuille d'actions investit en actions cotées sur les marchés des États-Unis d'Amérique.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active, l'indice de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. L'équipe de gestion n'est donc pas contrainte par cet indice pour sélectionner les titres qui composent le portefeuille. La gestion du FCP est discrétionnaire et sera susceptible de s'éloigner significativement de l'indicateur de référence.

Le FCP réalisera son objectif de gestion à travers une approche fondamentale et discrétionnaire. L'équipe de gestion construit son portefeuille en respectant un processus de gestion qui se décompose en plusieurs étapes : outre l'analyse extra-financière ESG, celles-ci sont : l'analyse financière (1), l'allocation entre une poche stratégique et une poche multi thématique (2) et enfin, la sélection des titres (3).

1. L'analyse financière est composée de deux piliers :

- Pilier macro-économique : analyse du comportement des cinq principaux agents économiques en interaction permanente (les banques centrales, les consommateurs, les États, les entreprises et le marché interbancaire) ;
- Pilier de marché : analyse des principaux agrégats de marché avec les tendances long terme et court terme sur les marchés actions et obligations souveraines

2. L'allocation entre deux poches, stratégique et multi thématiques.

3. La sélection des titres :

- Enfin, la sélection de titres est effectuée selon une approche « Bottom up », qui permet de définir un univers de sociétés à suivre indépendamment de leur secteur ou de la conjoncture économique.
- L'équipe de gestion fonde ensuite sa sélection de titres sur une évaluation à long terme en prenant en compte l'évolution des fondamentaux, la stratégie et la qualité du management, les perspectives de croissance et la recherche de catalyseurs (évolution du chiffre d'affaires, des bénéfices, des marges, lancement de nouveaux produits, réduction des coûts...), ainsi que la position concurrentielle et la visibilité à long terme.

Le FCP est investi à hauteur de 60% minimum de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote et assimilés, tels que des bons de souscription, droits de souscription, american depositary receipt (ADR)

etc., émis par des sociétés de toute taille de capitalisation sur les marchés des États-Unis d'Amérique.

Le FCP conservera néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% maximum de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote et assimilés émis par des sociétés sur des marchés étrangers (y compris au sein des pays émergents dans la limite de 10% maximum de l'actif net).

Le FCP pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire essentiellement nord-américains, émis par des entités aussi bien publiques que privées, et notés « investment grade » (titres pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) par les agences de notation indépendantes, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente.

Le FCP peut investir à hauteur de 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA de droit français ou européen ouverts à une clientèle non professionnelle

Indicateur de référence : Bloomberg US Large Cap Price Return Index (B500 N Index - dividendes réinvestis).

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

Investisseurs de détail visés : La part I du FCP est plus particulièrement réservée aux investisseurs institutionnels et à certains intermédiaires financiers et/ou aux distributeurs désignés par la Société de Gestion et plus particulièrement aux clients sous mandat de gestion et conseil indépendant. L'OPCVM n'est pas ouvert aux personnes présentant les caractéristiques d'"US Person" tel que défini dans le prospectus.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE, S.A.

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.sunny-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Sunny Asset Management - Service Clients - 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 ans.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de perte en capital : Le FCP n'offre pas de garantie en capital. Aussi, il existe un risque que le porteur de parts du FCP ne bénéficie pas, à échéance ou à tout autre moment, de la restitution de l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après un an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------|---|----------------------------|------------------------------------|
| | | | (Période de détention recommandée) |
| Minimum | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 350 € | 4 810 € |
| | Rendement annuel moyen | -26.50% | -13.62% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 900 € | 12 570 € |
| | Rendement annuel moyen | -21.00% | 4.68% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 300 € | 17 930 € |
| | Rendement annuel moyen | 13.00% | 12.39% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 15 590 € | 22 310 € |
| | Rendement annuel moyen | 55.90% | 17.41% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre janvier 2024 et janvier 2025, intermédiaire entre septembre 2015 et septembre 2020 et favorable entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 111 € | 1 019 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.11% | 1.25% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13.64% avant déduction des coûts et de 12.39% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 110 EUR |
| Coûts de transaction | 0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 1 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | 20 % de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence. | 0 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans.

Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine.

Les demandes de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12H00 (heure de Paris) auprès du Dépositaire SOCIETE GENERALE, S.A. . Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J, sur la base des cours de clôture en j.

Les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Sunny Asset Management (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Sunny Asset Management : veuillez contacter la société Sunny Asset Management, par courriel (contact@sunny-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (Sunny Asset Management - à l'attention de la direction risques et conformité - Sunny Asset Management - Service Clients - 85 rue Jouffroy d'Abbas, 75017 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sunny-am.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées : Les informations relatives aux performances passées, lorsque la donnée existe, sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse suivante : contact@sunny-am.com ou sur le site suivant: www.sunny-am.com.

Informations sur la finance durable : La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.sunny-am.com.

Plafonnement des rachats : La Société de Gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives lorsqu'elles excèdent un seuil déterminé, cela lorsque les circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Pour tout complément d'information, merci de vous reporter aux Modalités de Souscriptions et Rachats décrites dans le Prospectus.

Médiation : Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Sunny Asset Management et ne soit pas satisfait de la réponse de Sunny Asset Management (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.